



## NUMÉRO 2107-1213

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 juillet à 19h00, au 135 rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Éric Lessard,  
M. Christian Roy, Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Éric Lessard quitte la séance à 21h48 au point 15.

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2107-1213-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2107-1213-4

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2107-1213-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'approuver les dépenses du mois de juin 2021 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 75 486, 08 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 6. Approbation de la conciliation bancaire de mai 2021

ATTENDU QUE les rapports de la conciliation bancaire de mai 2021 ont été déposés ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil attestent en avoir pris connaissance;

2106-1213-6

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que les conseillers approuvent la conciliation bancaire de mai 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7. **Rapport du directeur des Travaux publics**

ATTENDU QUE le Conseil avait décidé lors d'une séance précédente d'appliquer des frais au propriétaire de lot qui désirait recevoir des voyages de terre excavés lors des travaux de voirie;

ATTENDU QUE la gestion de l'application des frais rend maintenant difficile de trouver des receveurs lors des travaux de voirie ;

2107-1213-7

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu ;

QUE les frais ne soient plus applicables pour la réception des voyages de terre excavés ;

QUE sous leur(s) approbation(s), les matériaux excavés soient envoyés au(x) propriétaire(s) le(s) plus près du site des travaux déterminé par l'adresse civique via Google Map.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics fait rapport sur la situation.

8. **Séance ordinaire d'août 2021**

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire prévue le 3 août la directrice générale, secrétaire-trésorière sera en vacances ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe à un conflit d'horaire imprévisible et justifié ;

CONSIDÉRANT ces faits, nous devons changer la date de la séance ordinaire du mois d'août ;

2107-1213-8

À CES CAUSES, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que la séance du mois d'août soit tenue le mardi 10 août 2021 à 19h00 au lieu du mardi 3 août 19h00.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. **Rapport semestriel**

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2021 qui révèle qu'en date du 30 juin 2021, les dépenses s'élèvent à 454 452 \$ et les recettes à 771 353 \$ sur un budget de 899 947 \$.

10. **Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu par courriel le 21 juin dernier une lettre d'annonce de la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, nous confirmant une aide financière maximale de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

ATTENDU QUE la municipalité est présentement en démarche pour la construction d'un hôtel de ville et garage municipal ;

2107-1213-10

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables attribue l'aide financière du PRABAM au projet de construction des bureaux/garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. **Suivi de la rencontre avec Guy Lebeau**

ATTENDU QUE le 23 juin dernier, le maire et la directrice générale ont tenu une rencontre avec le consultant Guy Lebeau afin de connaître son point de vue sur une demande d'exclusion pour une zone résidentielle dans la municipalité ;

ATTENDU QU'à la suite de cette rencontre, la première étape est de vérifier avec la MRC Robert-Cliche s'ils sont d'accord pour nous appuyer dans cette démarche ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont tous d'avis de poursuivre le projet ;

2107-1213-11

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu ;

QU'à la suite d'une rencontre bien disposée avec le personnel de la MRC Robert-Cliche le maire et la directrice sont autorisés à poursuivre le projet ;

QU'un mandat à *Guy Lebeau consultant* peut être octroyé pour une demande d'exclusion dans la zone présentée lors de la séance du Conseil conditionnel à la rencontre constructive avec la MRC Robert-Cliche.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**12. Social des Josérabliens**

Il est discuté de la possibilité de faire un social au site du moulin des fermes. Le comité se rejoindra prochainement afin d'en discuter.

**13. Borne de recharge**

CONSIDÉRANT que la municipalité Saint-Joseph-des-Érables n'a pas été en mesure de faire une demande d'aide financière pour une borne de recharge au programme FARR en collaboration avec le CRECA ;

CONSIDÉRANT que le Conseil est conscient que dans un avenir rapproché les voitures électriques seront majoritairement utilisées comme moyen de transport ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite offrir ce service au citoyen via le futur hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que les conseillers sont d'avis que c'est un besoin essentiel ;

CONSIDÉRANT que le Conseil s'engage à payer les frais d'installation et d'utilisation de celle-ci ;

2107-1213-13

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu ;

QUE la municipalité demande une contribution financière à la MRC Robert-Cliche pour l'achat d'une borne de recharge pour les voitures électriques ;

QUE la municipalité s'engage à effectuer l'installation de celle-ci dès que la construction des bureaux municipaux le permettra.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**14. Contrat de pavage du rang des Érables**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à un appel d'offres public pour le pavage du rang des Érables ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu cinq soumissions :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total avant taxes</b>
Construction Abénakis inc.	66 797, 90 \$
Pavages Sartigan Ltée	67 942, 62 \$
P. E. Pageau inc.	69 359, 20 \$
Pavage F et F inc.	84 214, 40 \$
Construction B.M.L. Division de Sintra inc.	86 615, 00 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

CONSIDÉRANT que *Construction Abénakis inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme ;

2107-1213-14

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *Construction Abénakis inc* au coût de 66 797, 90 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**15. Affaissement au 110 rang des Érables**

Reporté à une séance ultérieure

*Monsieur Éric Lessard quitte la séance*

**16. Camion de déneigement**

Il est discuté de débiter les démarches pour évaluer les besoins de la municipalité afin de déterminer les caractéristiques à inclure dans l'appel d'offres d'un nouveau camion de déneigement. Il est discuté que le nouveau véhicule serait requis pour la saison 2022-2023.

**17. Rapport du maire**

Le maire informe les membres du Conseil qu'il a rencontré le 29 juin dernier le COBARIC ainsi que le responsable des cours d'eau de la MRC Robert-Cliche afin de discuter des problématiques du cours d'eau Tête de Rouche. Certaines options sont présentées, quelques recherches d'informations sont à compléter afin de déterminer la suite du dossier.

**18. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**a) Beauce Télécom**

ATTENDU QUE la municipalité a pris entente avec Beauce Télécom pour l'implantation d'Internet haute vitesse sur la totalité de son territoire ;

ATTENDU QUE Beauce Télécom a terminé l'installation de ces infrastructures et que le service est maintenant disponible ;

2107-1213-18a

À CES CAUSES, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu d'approuver la demande de Beauce Télécom pour la distribution de ses dépliants d'informations via le porte-à-porte sans compléter la demande de permis de colportage.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**b) Panneau routier**

2107-1213-18b

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité accepte l'offre reçue de la MRC Robert-Cliche pour l'acquisition d'un panneau routier *Partage de la route en milieu agricole* qui sera installé sur la route Lagueux.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**c) CLD Robert-Cliche**

2107-1213-18c

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que la municipalité Saint-Joseph-des-Érables soit partenaire *fidèle à ses racines* moyennant un montant de 200 \$ pour la soirée des sommets organisé par le CLD Robert-Cliche, qui aura lieu le 27 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2107-1213-18d

**d) Renoué du Japon**

Considérant que la municipalité a été informée par courriel qu'il y avait de la présence de la Renoué du Japon sur le site du moulin des fermes, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la directrice générale entreprenne des procédures avec le COBARIC afin d'éliminer cette plante envahissante.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**19. Varia**

**a) Site historique du moulin des fermes**

Le maire fait un résumé des dernières interventions effectuées au cours du dernier mois. Il mentionne également avoir fait une rencontre avec les membres du comité le 22 juin dernier.

2107-1213-19b

**b) Contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, de renouveler le contrat de travail de madame Marie-Josée Mathieu tel que discuté avec les membres du comité des ressources humaines. La durée du contrat est du 18 juillet 2021 au 13 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**c) Bris de la chaussée dans le rang des Érables Nord**

Il est discuté de l'événement qui s'est produit dans le dernier mois concernant une pelle mécanique qui a endommagé la chaussée du rang des Érables Nord. Il est discuté que la réparation lui sera facturée et il est demandé à la directrice générale de s'informer sur les droits de ces équipements à circuler sur la voie publique.

**20. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

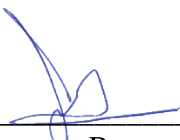
**21. Levée de l'assemblée**

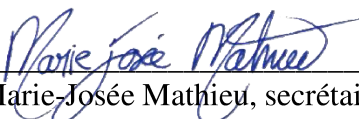
2107-1213-21

À 22h39, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
\_\_\_\_\_  
Jeannot Roy, maire

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière